Image not found or type unknown

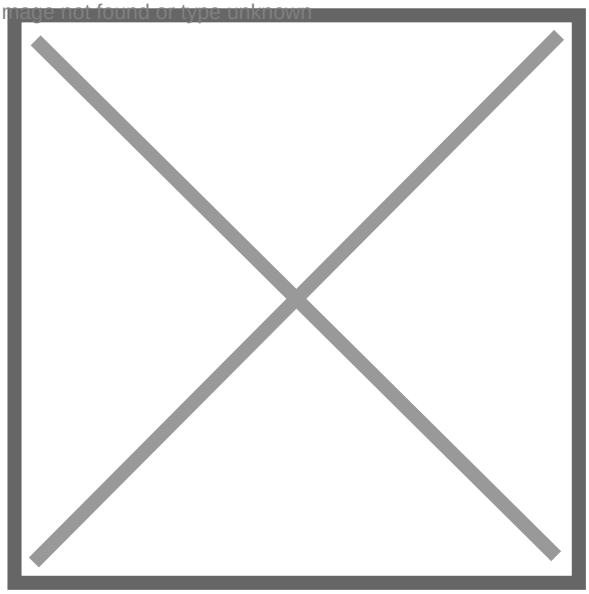

Révocation AD NUTUM et pouvoir

Par **iceman30**, le **08/12/2017** à **01:19**

Bonsoir
une petite question pratique. Nous allons soulever une revocation ad nutum des dirigeants de notre association lors de la prochaine AG. Ils ont prévu le coup et collecte ou plutôt soudoyé énormément de pouvoirs de par leur position dominante. Ils pensent donc passer force.

or les statuts prévoit que l'AG délibére des questions inscrites a l'ordre du jour par le vote des presents et représentés.

la question est de savoir , comme la procédure ad nutum n'est pas inscrite à l'ordre du jour et n'a pas besoin de l'être si les voies des personnes représentées doivent être prises en compte ou non dans le sens ou les personnes qui ont donné leurs pouvoirs pour que les mandatés votent pour eux ne l'ont fait qu'en ayant pris connaissance des questions à l'ordre du jour mais certainement pas pour que leurs voies soient utilisées afin de sauver ou révoquer le bureau puisque la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour .....

merci de vos avis éclairés et de textes ou references a ce sujet

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés